

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 juin 2023 à 19h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20230627-DM39-2023-06-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

Date de la convocation : 20/06/2023

Date d'affichage : 20/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	22

L'an deux mille vingt trois, le vingt-sept juin, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 20/06/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne - M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - M YENIL Etienne - M DUCROUX Loïc - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - M NAULIN Jean Yves -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme DURON Josette donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves

Absent : Mme PERRIN Cécile

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERPY Evelyne

Objet : Convention de partenariat et d'objectif entre la médiathèque et le Conseil Départemental s

Monsieur le Maire expose :

Grâce à une démarche de conseil et de partenariat, le Département promeut le développement des bibliothèques et favorise la transmission des savoirs sur l'ensemble du territoire S'appuyant sur le Schéma de Lecture Publique (SLP) la nouvelle convention de partenariat et d'objectifs s'inscrit dans cette dynamique de collaboration et de co-construction. Elle accompagne les communes dans le fonctionnement et le développement de leur bibliothèque / médiathèque. Cette convention décrit la relation partenariale entre les établissements et le Département. Elle permet de partager des objectifs de développement à moyen terme.

La convention définit les conditions de collaboration entre la commune de Balbigny et la Département de la Loire à travers la DDLM, pour l'évolution du service de lecture publique sur le territoire de la commune.

Chaque année, la commune devra organiser au minimum un événement culturel au sein de son équipement.

Pour établir une programmation culturelle de qualité, le budget dédié doit être suffisant. Le budget

préconisé est de 0.5 € / hab.

Le Département met à disposition un fonds documentaire et des conseils des médiathécaires départementaux se fait notamment lors des accueils sur place.

Il met à disposition l'ensemble des outils de médiation et d'animation, ainsi que la documentation associés selon la disponibilité et la répartition équitable sur le territoire.

M. Le maire remercie tous les bénévoles de la médiathèque qui participent activement à toutes les activités.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

De signer une convention de partenariat et d'objectifs - lecture publique hors réseau.

Autorise M. le Maire à signer les documents qui en découleront

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,

Copie certifiée conforme

A Balbigny, le 27/06/2023

